

Bordeaux, le 10 juin 2020



Samantha FITTE
Guillaume LARROCHE
Marc VIECELI

objet : création de comités départementaux de suivi de l'école inclusive

Monsieur le Directeur académique,

Sujet abordé lors de l'audience accordé par Monsieur FABRE, Inspecteur académique adjoint auprès de vos services et en présence de Mme GABARROCHE, IEN Coordinatrice du service départemental de l'École Inclusive , le 27 mai dernier, le SNUipp-FSU33 souhaite attirer votre attention sur la création de **comités départementaux de suivi de l'école inclusive** par la sortie du décret n° 2020-515 du 4 mai 2020.

L'article D. 312-10-13-1 fait apparaître la possibilité de faire participer « toute autre personne ou organisation concernée par le parcours de scolarisation et de formation des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes en situation de handicap ».

Le SNUipp-FSU conscient des enjeux de la scolarisation des élèves en situation de handicap et ayant développé depuis plusieurs années une expertise de terrain sur ces questions, souhaiterait participer à ce comité de pilotage.

Son expertise toute particulière auprès des personnels enseignants et AESH dans les écoles, les collèges et les lycées, ainsi que dans les structures de l'enseignement adapté et spécialisé constituera un atout important dans la constitution de l'état des lieux des moyens consacrés à l'école inclusive (Art. D. 312-10-13-2).

Le SNUipp-FSU souhaite contribuer à « l'examen de cet état des lieux et la coordination de ces moyens » et d'un maillage territorial cohérent, les programmations et les déploiements nécessaires pour l'accueil, la formation et l'accompagnement des élèves en situation de handicap » (Art. D. 312-10-13-2).

Veuillez agréer Monsieur le DASEN, nos sincères salutations.

Samantha FITTE
Guillaume LARROCHE
Marc VIECELI